ACADÉMIE
DE RENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Finistère

FICHE-POSTE DE COORDONNATEUR CASNAV

Intitulé du poste :
Coordonnateur(trice) du CASNAV pour le département du Finistère
Poste d'enseignant chargé de mission et détaché à temps plein (1er degré) ou à temps partiel (2nd degré), basé à la DSDEN du Finistère.

Description du poste :
Installé à la DSDEN du Finistère, placé sous l'autorité hiérarchique de l'IA-DASEN, par délégation de Monsieur le Recteur, et sous l'autorité fonctionnelle de la responsable du CASNAV de l'Académie, l'enseignant (e) chargé(e) de mission CASNAV coordonne et anime un réseau territorial. Son action, qui s'inscrit dans la cohérence d'une politique académique, facilite l'articulation d'initiatives menées aux échelles territoriales et académiques. Au sein des écoles et/ou établissements scolaires, le coordonnateur CASNAV s'attache à développer les volets suivants :

Accueillir les élèves et leur famille en :
- réduisant les délais d'attente de scolarisation ;
- contribuant au bilan diagnostic des compétences des élèves afin d'élaborer un projet personnalisé, au regard du socle commun de compétences, de connaissances et de culture ;
- définissant avec les équipes éducatives les modalités de scolarisation les plus pertinentes ;
- - aidant à la bonne compréhension du système éducatif par les enfants et leur famille ;
- assurant l'information des différents partenaires institutionnels.

Accompagner les équipes pédagogiques par :
- la diffusion de ressources didactiques, pédagogiques et documentaires mutualisées par le CASNAV ;
- des actions de conseil, d'information et de formation.

Faire partie du réseau CASNAV en :
- soutenant la dynamique de mutualisation pédagogique du CASNAV ;
- collaborant aux temps de formation ou aux groupes de travail du CASNAV ;
- actualisant les enquêtes et tableaux de bord du CASNAV.

Compétences professionnelles requises :
1. Valeurs et éthique professionnelles :
   - être porté par une éthique de la responsabilité ;
   - être convaincu que tous les élèves sont capables d'apprendre ;

- être vigilant aux inégalités scolaires et aux discriminations.

2. Compréhension des enjeux de l'Ecole inclusive
   - Etre garant des principes inclusifs de la loi d'orientation de juillet 2013 ;
   - Connaître les éléments du référentiel de l'éducation prioritaire ;
3. Expertise didactique et pédagogique :
   - Détenir la certification complémentaire FLS, ou candidater pour l'année suivante ;
   - Si le CAFIPEMF n'est pas exigé, il peut être un atout pour assurer les missions de formation qui peuvent être menées.

Candidatures :
Les candidats rédigeront une lettre de motivation qu'ils adresseront à ce.canav@ac-rennes.fr (en copie à l'IEN CCPD, pour les enseignants du 1er degré)